

# AVIS PUBLIC



EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, qu'à la séance régulière du conseil municipal qui sera tenue le 18 novembre 2025 à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Saint-Donat, situé au 490 de la rue Principale, une demande de dérogation mineure concernant la propriété constituée des lots 6 154 140, 6 613 584 et 5 623 157, du cadastre du Québec, située sur la rue Saint-Donat, sera présentée.

La demande de dérogation mineure numéro 2025-0047, présentée par 12928302 Canada inc., est à l'effet de permettre la dérogation suivante, visant la construction projetée de 2 habitations multifamiliales :

**Norme :** Aux termes du *Règlement de zonage numéro 15-924*, article 6.1.4, sauf dans le but d'harmoniser le bâtiment à la topographie du site, la façade principale d'un bâtiment principal doit faire front à la voie de circulation, c'est-à-dire à la voie publique et privée, et être pourvue d'une porte d'entrée ;

**Dérogation demandée :** Permettre que les façades des bâtiments projetés sur les lots projetés 6 686 992 et 6 686 993 ne fassent pas front à la voie de circulation ;

Le conseil prendra en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme et toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Donat, ce 3 novembre 2025

Signé : Mickaël Tuilier

Mickaël Tuilier,  
Directeur général et greffier-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Mickaël Tuilier, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Donat, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 3 novembre 2025, entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne  
ce certificat le 3 novembre 2025

  
Mickaël Tuilier, directeur général et greffier-trésorier

# AVIS PUBLIC



EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, qu'à la séance régulière du conseil municipal qui sera tenue le 18 novembre 2025 à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Saint-Donat, situé au 490 de la rue Principale, une demande de dérogation mineure concernant la propriété constituée du lot 6 556 776, du cadastre du Québec, située au 360, rue Principale, sera présentée.

La demande de dérogation mineure numéro 2025-0074, présentée par Vers'en Art communication, représentant de Les Résidences du Parc Naturel Habité, est à l'effet de permettre la dérogation suivante, visant l'installation projetée d'enseignes détachées :

**Norme :** Aux termes du *Règlement de zonage numéro 15-924*, article 9.2.4.13, pour une propriété située sur la rue Principale, dans le périmètre d'urbanisation, le nombre maximal d'enseignes détachées du bâtiment par terrain est fixé à 1 ;

**Dérogation demandée :** Permettre que deux enseignes détachées soient situées sur le terrain ;

Le conseil prendra en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme et toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Donat, ce 3 novembre 2025

Signé : Mickaël Tuilier

Mickaël Tuilier,  
Directeur général et greffier-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Mickaël Tuilier, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Donat, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 3 novembre 2025, entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne  
ce certificat le 3 novembre 2025

Mickaël Tuilier, directeur général et greffier-trésorier